ARF/FDS Rapport annuel 2024/25

Barbara Miller
Éditorial 3

Roland Hurschler
Rétrospective 4

Christian Wehrlin et Uwe Lützen
Département juridique 10

Stéphane Morey
Carte Blanche 11

Caterina Mona, Jela Hasler et Wendy Pillonel
Gender Diversity 15

Antenne Romande, GRSI, Cineasts Rumantschs, Pro Short, IG SCENARIO
Groupes d'intérêt 18

Uwe Lützen
International 21

Chloé Laure Reichenbach
Évolution des membres 24

Portrait ARF/FDS 25

En haut : *Acciaio* de Valentina Parati, 2024. ©ECAL/Lido Pictures
En bas : *The Ocean Is Closed On Mondays* de Laura Gauch, 2023. ©Laura Gauch

Éditorial

La culture traverse une zone de turbulences, les responsables politiques semblent oublier que c'est elle qui fait de nous des êtres humains. Les fonds alloués à la DDC ont été drastiquement réduits. Les cinéastes du Sud global en feront les frais aux festivals de cinéma de Locarno et de Nyon, tout comme les festivalières et festivaliers qui n'auront plus accès aux films de ces régions du monde.

La SSR, à commencer par la SRF, supprime des émissions culturelles et parlera désormais encore moins des films et des séries qu'elle co-produit pourtant elle-même en grande partie, mais aussi des festivals de cinéma. Au lieu d'utiliser avantageusement ces co-productions pour enrichir son programme télévisé et remplir sa grille horaire de fictions et de documentaires suisses de qualité tournés dans le monde entier, elle fait exactement le contraire ! La contradiction avec le souhait du Conseil fédéral et du Parlement de mettre davantage l'accent sur l'exploitation et la promotion des films suisses à l'intérieur du pays ne saurait être plus flagrante ! C'est la raison pour laquelle, à l'ARF/FDS, nous faisons notre possible pour que les œuvres des scénaristes et des réalisateur·trice·s suisses obtiennent l'estime et la visibilité qu'elles méritent !

L'initiative « 200 francs, ça suffit ! » nous obligera à nous battre pour la préservation du service public et donc de notre démocratie, un combat dans lequel nous devons jeter toutes nos forces et notre créativité.

Parfois, le travail associatif nécessite beaucoup de patience et énormément de persévérance, comme c'est le cas dans les négociations avec les associations de producteur·trice·s et avec la SSR pour des salaires et honoraires équitables pour les réalisateur·trice·s et les scénaristes de films de fictions et de documentaires, mais aussi de séries. Cependant, il vaut la peine de se battre pour mettre fin à l'injustice salariale qui règne depuis des années dans la branche audiovisuelle suisse. L'OFC a prolongé le délai de publication des valeurs de référence de six mois, jusqu'en juin 2025, car un accord semble possible. Un accord nécessaire d'urgence, comme l'OFC l'a souligné explicitement lorsqu'il a présenté la réorientation de sa politique d'encouragement du cinéma suisse aux Journées de Soleure.

L'introduction d'une phase test de deux ans pour utiliser le « calculateur de temps de travail », dans le cadre de la réalisation et de l'écriture du scénario des fictions ainsi que dans la réalisation des documentaires, est un premier succès d'étape. Une évaluation intermédiaire est prévue au début de 2026. Nous vous prions par conséquent d'utiliser impérativement le calculateur de temps de travail et en parallèle de consigner votre temps de travail ! Nous aurons besoin de vos réactions et de vos expériences au début de 2026. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Avant de les signer, faites toujours relire vos contrats par notre service juridique très investi et notre avocat Hussein Noureddine.

Le comité de l'ARF/FDS soutient l'initiative de Cinéforom de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes et au respect des limites sur les plateaux de tournage, ainsi que la campagne de Suisseculture Sociale visant à sensibiliser énergiquement nos membres sur l'importance de la sécurité sociale. Notre nouveau vice-président Thomas Isler est très actif sur ce terrain, comme sur beaucoup d'autres.

L'ARF/FDS est impliquée en première ligne tant dans la réorientation partielle de la politique d'encouragement du cinéma de l'OFC que dans la nouvelle promotion à l'intérieur du pays, au sein du Sounding Board de SWISS FILMS, de manière à faire entendre et à défendre le point de vue et les souhaits des réalisateur·trice·s et des scénaristes.

Nous sommes très heureux·ses de la façon dont se déroule la phase test du nouveau portail d'archives cinema-suisse.ch, soutenu par la branche, et nous remercions tous nos GI pour leur travail infatigable sur ce projet.

Un immense merci à vous tous·tes ! Nous avons hâte de vous revoir lors de l'AG du 24 mai ou, au plus tard, à l'apéritif de l'ARF/FDS le 7 août 2025 à Locarno !

Bien à vous,

Barbara Miller, présidente de l'ARF/FDS

P.S. : Les photos du présent rapport annuel sont consacrées aux courts métrages suisses des trois dernières années (2022, 2023 et 2024). Nous souhaitons ainsi mettre en lumière la diversité du court métrage et lui rendre hommage.

Rétrospective de l'année associative 2024-2025

Nouveau vice-président, renfort au comité

À l'assemblée générale du 25 mai 2024, *Maria Müller* a quitté la vice-présidence de l'ARF/FDS après un mandat court, mais bien rempli. Notre présidente, Barbara Miller, lui a adressé de chaleureux remerciements. Un remplaçant adéquat a heureusement déjà pu être trouvé en la personne de *Thomas Isler*, membre du comité. Maria Müller reste au comité en tant que responsable du personnel et déléguée du département « Salaires et honoraires » pour le film documentaire.

Wendy Pillonel a quant à elle été nouvellement élue au comité. Fribourgeoise, elle vit et travaille à Zurich où elle réalise des documentaires, des fictions et enseigne à la ZHdK.

En 2024, le comité s'est réuni dans le cadre de sept séances d'une demi-journée ainsi que d'une courte retraite à Berne. Celle-ci était consacrée aux structures d'organisation de l'ARF/FDS, un sujet qui continuera d'occuper le comité durant le présent exercice. Les nouveaux responsables de la section cinéma de l'OFC, Nadine Adler Spiegel et Laurent Steiert, ont également eu l'occasion de s'y présenter et de répondre aux questions concernant leurs projets et visions de l'avenir.

Un des moments forts de l'année associative qui vient de s'écouler a été la célébration rétrospective du 60e anniversaire de l'ARF/FDS au Festival du film de Locarno. Nous avons sablé le champagne avec la Ticino Film Commission au Sport Café, où l'artiste suisse Kety Fusco a donné un magnifique concert live de harpe électrique.

Départements et comités

Seule la *collaboration active de l'ensemble du comité* nous a permis de mener à bien les nombreux projets et de relever les défis de la politique cinématographique et de la formation professionnelle. Notre vice-président Thomas Isler a repris le poste de Maria Müller au département « Salaires et honoraires ». Barbara Miller a continué de représenter régulièrement l'ARF/FDS au comité de Cinésuisse et aux conférences des président·e·s de l'Office fédéral de la culture (OFC), où notre association possède désormais un second représentant, Thomas Isler. Cette double représentation permet de compenser un peu le déséquilibre face aux quatre à six délégué·e·s régulièrement envoyé·e·s par les trois associations de producteur·trice·s.

En Suisse romande, Nicole Borgeat dirige le groupe d'intérêt Antenne Romande avec Géraldine Rod et un bureau bien garni. En tant que membre du conseil de fondation de FOCAL, Thomas Isler a participé au déménagement du secrétariat à Berne. Uwe Lützen a continué de représenter l'ARF/FDS dans tous les rassemblements et conférences internationales de la Fédération des scénaristes en Europe (FSE), ainsi que de la Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA). Jela Hasler conduit avec succès le renouvellement du personnel au sein de l'association suisse du court-métrage Pro Short. Nous parlerons plus loin du précieux travail de tous·tes les autres membres du comité dans la rétrospective thématique annuelle et aux chapitres concernés.

Secrétariat

Au secrétariat de l'ARF/FDS, les processus de travail sont bien mis en place après les changements intervenus ces dernières années. Chloé Laure Reichenbach est responsable de l'administration de l'association et du personnel, des paiements, des activités de communication ainsi que des conseils juridiques et sociaux. Valentina Shasivari s'occupe de l'administration et des services aux membres, de l'organisation des événements ainsi que des échanges avec l'Antenne Romande. Le secrétaire général, Roland Hurschler, assiste le comité dans son travail de politique cinématographique et de formation professionnelle. Il représente l'ARF/FDS notamment dans les associations faîtières nationales Suisseculture, Suisseculture Sociale et Cinésuisse, en tant que membre du conseil de fondation de la caisse de pensions de la branche audiovisuelle vfa-fpa et avec notre présidente aux rencontres de la branche dans les festivals de cinémas nationaux.

Assemblée générale : nouvelles modalités d'élection pour le comité, la présidence et le secrétariat

Lors de la 62e assemblée générale de l'ARF/FDS, qui s'est tenue le 25 mai 2024 à Berne, 13 nouveaux·elles membres ordinaires ont rejoint nos rangs. Il s'agit d'Ali Al-Fatlawi, Elie Aufseesser, Frédéric Baillif, Marianne Brun, Katalin Gödrös, Rolf Hellat, Pascal Hofmann, Noémie Kocher, Alberto Meroni, Jann Preuss, Maxime Rappaz, Christophe Schmid et Alexander Seibt. L'ARF/FDS a également accueilli 27 nouveaux·elles membres de la relève au cours de l'année associative 2024-2025.

Tous·tes les précédent·e·s membres du comité (Matthias Affolter, Erik Bernasconi, Lisa Blatter, Nicole Borgeat, Jela Hasler, Thomas Isler, Barbara Miller, Caterina Mona, Maria Müller, Uwe Lützen, Géraldine Rod, Christian Wehrlin et Ivo Zen) ont été réélu·e·s pour un mandat de deux ans. Kaspar Kasics a été réélu, à sa demande, pour un mandat d'un an seulement, jusqu'à l'AG de 2025. La Fribourgeoise Wendy Pillonel a été nouvellement élue au comité. Le vérificateur des comptes, Markus Imboden, a lui aussi été confirmé dans ses fonctions. Conformément à la réforme des statuts décidée à l'AG de 2024, le ou la secrétaire général·e ne doit désormais plus être élu·e par l'AG. L'AG a donné décharge aux organes administratifs sans opposition.

Gertrud Pinkus a été nommée membre d'honneur de l'ARF/FDS. Carmen Stadler et Jela Hasler ont salué, dans leur laudatio commune, les services qu'elle a rendus à la création cinématographique suisse et particulièrement grâce à son travail en faveur d'une meilleure présence et visibilité des femmes réalisatrices et scénaristes en Suisse.

La « Lex Netflix » est en vigueur et déploie ses effets

Depuis le 1er janvier 2024, les services de streaming étrangers et les chaînes de télévision qui diffusent des publicités en Suisse sont soumis à une obligation d'investissement de 4 %. Cela rapporte environ 17 millions de francs supplémentaires par an pour la production de séries et de films en Suisse. Les premiers projets qui en ont bénéficié ont été réalisés dès 2024. La série romande « Winter Palace », réalisée par Pierre Monnard, membre de l'ARF/FDS, est la première coproduction de la RTS et de Netflix. Elle a été diffusée à partir du 26 décembre 2024 sur la RTS et la SRF. D'autres productions sont en cours d'élaboration. En Suisse romande toujours, le tournage de « Log Out », coréalisé par Luc Walpoth, membre de l'ARF/FDS, une coproduction de la RTS et de TF1, a débuté le 16 septembre 2024. En Suisse alémanique est prévue, entre autres projets, une série documentaire sur l'affaire Credit Suisse.

La question de la participation équitable aux bénéfices des auteur·trice·s suisses dans ce type de coproductions ou d'achats n'est pas encore résolue. Il convient en outre d'adapter les réglementations suisses concernant les droits d'exploitation aux nouvelles formes de production et de distribution et de combler les lacunes par un nouvel accord sectoriel ainsi que d'appliquer systématiquement les règles des contrats-types (voir p. 10, Département juridique). Le fait que ces projets sollicitent parfois des subventions et les obtiennent, constitue une difficulté supplémentaire. Les règlements des soutiens ont déjà été modifiés en conséquence par la Fondation zurichoise pour le cinéma et par Cinéforom et sont en cours de modification du côté de la Confédération. Afin que cela ne nuise pas aux formats ordinaires et à la diversité artistique et régionale dans la création cinématographique, les subventions concernées doivent être augmentées d'urgence. La Suisse romande s'est déjà mise au travail avec succès (voir Carte Blanche, p. 11). L'ARF/FDS se battra pour que d'autres organismes de soutien tiennent eux aussi compte de cette nouvelle situation et pour que les subventions concernées soient adaptées par la voie politique.

OFC : adoption du Message culture 2025-2028 et conclusion de l'étude sur le soutien au cinéma

Le 1er mars 2024, le Conseil fédéral a adopté le *Message culture 2025-2028* et l'a transmis au Parlement. Il est particulièrement réjouissant de constater que dans le champ d'action « La culture, un environnement professionnel », il soit à nouveau explicitement question d'une rémunération équitable et d'une meilleure sécurité sociale pour les professionnel·le·s de la culture. L'ARF/FDS salue également l'accent mis sur la durabilité dans le secteur du cinéma et les efforts accrus en matière d'exploitation, y compris l'intensification de la promotion à l'intérieur du pays. Toutefois, malgré ce que la branche avait demandé, ces nouvelles mesures ne seront pas assorties de moyens financiers supplémentaires, mais devront être financées avec les fonds existants, voire légèrement réduits à la suite des coupes linéaires. Cette *quadrature du cercle* place la branche face à de très grandes difficultés, d'autant plus que dès 2025, les séries et les formats de « réalité étendue » devront eux aussi être soutenus. Il faut absolument éviter que cet élargissement des soutiens entraîne des coupes massives dans les mesures d'encouragement ordinaires et nuise ainsi à la promotion de la diversité ou de la relève, entre autres. Étant donné que le programme d'économies de la Confédération (cf. rapport Gaillard) exclut actuellement toute augmentation des crédits dans le domaine de la culture, il faut travailler d'arrache-pied pour que les *mesures de promotion régionale, plutôt axées sur l'économie*, soit portées le plus rapidement possible à un niveau compétitif sur le plan international avec l'aide du SECO. L'Autriche, par exemple, a massivement augmenté ce type d'incitations ces dernières années. Avec le *programme FISAplus*, des séries et des films internationaux destinés au cinéma, à la télévision et au streaming ainsi que des productions télévisées et de streaming autrichiennes sont soutenus dans le cadre de productions de services. En 2024, *FISAplus* a octroyé des subventions à hauteur de près de 90 millions d'euros. L'Autriche accorde en outre des primes additionnelles aux sociétés de production pour leurs efforts en matière de production verte et d'égalité hommes-femmes.

Le 8 août 2024, au Festival du film de Locarno, les résultats définitifs de l'étude de l'entreprise Goldmedia GmbH *« L'encouragement du cinéma suisse en mutation : analyse des structures actuelles et perspectives d'avenir »* ont été présentés par la responsable de l'étude aux représentant·e·s de la branche et des médias. Des ateliers thématiques ont ensuite été organisés, dans lesquels l'ARF/FDS, mais aussi l'Antenne Romande et Pro Short, ont pu exprimer les souhaits des auteur·trice·s concernant les réformes proposées. Cet événement participatif a été dirigé de main de maître par les nouveaux coresponsables de la section cinéma, Nadine Adler Spiegel et Laurent Steiert. L'étude de Goldmedia a été publiée à la fin d'octobre 2024 et peut être consultée sur le site web de l'OFC.

La section cinéma s'est appuyée sur les idées développées au sein des ateliers pour proposer des modifications concrètes des régimes d'encouragement, qui font partie de l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma et sont révisés tous les quatre ans. L'ARF/FDS a ensuite pu se prononcer une nouvelle fois sur ces propositions dans une consultation préliminaire en novembre 2024. Un groupe de travail dirigé par Kaspar Kasics et Barbara Miller s'est chargé de cette tâche avec le concours de l'ensemble du comité.

Les coresponsables de la section cinéma ont finalement rendu publiques leurs propositions définitives aux Journées de Soleure 2025. L'idée de remanier la composition des commissions en mélangeant des membres permanent·e·s et temporaires, ces dernier·ère·s devant être majoritairement sélectionné·e·s dans le « pool » existant, a rencontré un bel écho. La section cinéma entend maîtriser le flux croissant des demandes en introduisant des *restrictions sur les deuxièmes dépôts*. Ainsi, il est prévu qu'un seul dépôt soit désormais possible dans le cadre de l'aide au développement, ce qui a été reçu avec inquiétude par la branche. Le souhait de l'OFC d'étendre l'encouragement à de nouveaux canaux et formats est compréhensible. Mais on ne voit pas bien, vu la baisse des financements, comment réaliser cela sans négliger d'autres mandats du *Message culture*, tels que la diversité, la rémunération équitable, l'amélioration de la sécurité sociale des professionnel·le·s du cinéma, etc. Le projet de *renforcer la coordination entre les organismes d'encouragement* pourrait être une solution, car cela rendrait les processus plus efficaces et réduirait la charge de travail, y compris celle des demandeuses et demandeurs. Reste à savoir comment cela serait mis en pratique. Un regroupement plus conséquent des services d'encouragement, tel que souhaité de longue date par l'ARF/FDS avec l'idée d'un *Centre national de l'audiovisuel*, ne semble, hélas, toujours pas être d'actualité.

SRG SSR : groupe de travail « web-only », révisions partielles de l'ORTV et de la LRTV

Le nouveau *Pacte de l'audiovisuel* est entré en vigueur le 1er janvier 2024 pour une durée de quatre ans. Cet accord définit les conditions-cadres des productions que la SSR réalise avec des producteur·trice·s privé·e·s et indépendant·e·s. Le budget total a été augmenté de 1,5 million de francs pour s'établir à 34 millions de francs par année. La SSR a ainsi réagi – contrairement à la Confédération – au renchérissement et à la hausse des coûts dans la production de films.

Dans le cadre du nouveau pacte, la SSR confirme qu'elle continuera de rémunérer les droits d'auteur à des conditions équitables. L'ARF/FDS, représentée par Daniel Howald et Ivo Zen, a réussi à faire en sorte que les modalités des futures diffusions « web only » soient élaborées par un groupe de travail commun en vue du prochain pacte (à partir de 2028). Des discussions portant sur la compensation des droits d'auteur et des droits de diffusion lorsque la diffusion linéaire est supprimée sont actuellement en cours.

La SSR reste la première coproductrice de Suisse. Le volume de production suisse s'élève au total à près de 150 millions de francs. Avec le *Pacte de l'audiovisuel* et les moyens supplémentaires que la SSR fournit pour la production de séries, la part de la SSR s'élève à plus de 50 millions de francs par an et représente donc un tiers de tous les fonds. Ces ressources sont menacées par toute nouvelle baisse de la redevance de radio-télévision. Malheureusement, le conseiller fédéral Albert Rösti – en dépit des résultats majoritairement critiques de la consultation – semble s'accrocher à sa proposition de baisser la redevance des ménages de CHF 335 à CHF 300 d'ici 2029 par voie d'ordonnance et d'en exonérer complètement les petites et moyennes entreprises (jusqu'à un chiffre d'affaires annuel de 1,2 million de francs). L'ARF/FDS estime qu'il s'agit là d'une erreur et partage l'avis des faîtières et de larges cercles politiques, qui pensent qu'il faut clarifier le mandat de concession de la SSR avant de réduire ses moyens financiers. Or, il n'est prévu de le faire qu'en 2029, soit après la votation sur l'initiative « 200 francs, ça suffit ! », qui aura lieu en 2026.

Dans ce contexte, l'ARF/FDS rejette aussi les deux propositions de révision partielle de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) : d'une part l'initiative parlementaire du conseiller national Philippe Bauer (22.407 augmentation de la quote-part de la redevance attribuée aux diffuseurs de radio et de télévision locaux et régionaux bénéficiant d'une concession) et d'autre part celle d'Elisabeth Chassot (22.417 mesures d'aide en faveur des médias électroniques, formation et formation continue, plus de soutien pour les agences de presse, etc.). Ces propositions ne sont pas dénuées de sens, mais le financement proposé via des quotes-parts supplémentaires de la redevance est dangereux, car il affaiblirait encore le financement de la SSR.

Nouvelles directives pour les salaires et honoraires des réalisateur·trice·s et des scénaristes

En 2024, *sept tables rondes* consacrées aux nouvelles directives pour les salaires et honoraires des réalisateur·trice·s et des scénaristes de films de fiction et de documentaires ont eu lieu. La délégation des producteur·trice·s était constituée par Michela Pini (Garp), Rajko Jazbec et Sophie Toth (tous deux de l'IG), Heinz Dill et Stefan Eichenberger (tous deux de la SFP) ainsi que Thomas Tribolet du *bureau de liaison*. Les délégué·e·s de l'ARF/FDS étaient Barbara Miller, Thomas Isler, Nicole Borgeat, Uwe Lützen, notre secrétaire général Roland Hurschler et notre conseiller juridique Hussein Noureddine, qui ont été ponctuellement accompagné·e·s par Maria Müller, l'assesseure Anna Luif et Chloé Laure Reichenbach du secrétariat.

Jusqu'à l'été 2024, il a surtout été question de développer une compréhension commune du problème. La situation actuelle, non réglementée (à l'exception de contrats-types relativement ouverts), correspond au souhait des producteur·trice·s de pouvoir élaborer les contrats de travail et d'entreprise avec la plus grande flexibilité possible. Mais elle crée beaucoup d'incertitude et d'arbitraire et ouvre ainsi la porte aux abus en matière d'embauche, au dumping salarial et aux heures supplémentaires non payées.

Aujourd'hui, toutes les parties concernées ont pris conscience qu'il faudra à l'avenir de nouvelles règles et directives pour encadrer la collaboration professionnelle. Des rémunérations adéquates et l'amélioration de la sécurité sociale sont également exigées par l'OFC dans le *Message culture 2025-2028* ainsi que par le dialogue culturel national des responsables de la culture des cantons et des villes.

À l'automne 2024, les discussions se sont concentrées sur la collaboration et la rémunération des auteur·trice·s pour les *longs métrages de cinéma*. À la date de publication prévue par le *Message culture*, en janvier 2025, il n'existait pas encore de consensus sur l'ensemble des points des négociations. C'est pourquoi les associations ont publié, à la veille des Journées de Soleure – et après s'être entendues avec l'OFC concernant ce retard – un *communiqué commun sur l'état des discussions*. Il y était surtout question de l'accord trouvé sur le *calculateur de temps de travail de l'ARF/FDS* qui sera désormais utilisé pour évaluer la charge de travail liée à la réalisation, une charge qui servira à fixer la rémunération parallèlement à d'autres facteurs comme le budget du film, l'expérience et la renommée de la réalisatrice ou du réalisateur. Ce calculateur sera utilisé tant dans le domaine des fictions que des documentaires et pour ces derniers servira aussi à évaluer la charge de travail des documentaristes dans la phase de développement. Après une phase de test d'un an, le calculateur et son utilisation feront l'objet d'une évaluation en janvier 2026 et seront adaptés si nécessaires. Un an après, en 2027, les associations décideront ensemble de l'adoption définitive de cet instrument et d'une fixation contraignante de la rémunération. L'OFC a accordé une prolongation de six mois du délai prévu par le *Message culture*, au plus tard jusqu'à la fin de juin 2025. D'ici là, les rémunérations minimales des scénaristes et des réalisateur·trice·s devront être publiées, tout comme certains chiffres de référence en matière de provisions, de participation aux bénéfices et de travail supplémentaire. Et ce, tant pour les films de fiction que pour les documentaires. Ces accords ont pour but de créer un cadre équitable et juste pour les négociations de contrats de travail et d'entreprise et de cette manière de continuer à professionnaliser la branche.

Face à ces changements et à la grande incertitude qui règne globalement autour des contrats des réalisateur·trice·s et des scénaristes, l'ARF/FDS a étoffé son service juridique (voir chapitre «Département juridique», p. 10) et s'est attaché les services de l'avocat Hussein Noureddine. Nous recommandons vivement à tous·tes nos membres de présenter avant de les signer tous leurs contrats au service juridique de l'ARF/FDS, afin que celui-ci les examine gratuitement.

En ce qui concerne la *sécurité sociale* des professionnel·le·s du cinéma et de la culture en général, le projet de *guichet national de conseil et de services* promet d'améliorer les bases légales des engagements reposant sur des contrats de travail atypiques et d'aborder les lacunes du système de sécurité sociale. À cette fin, une collaboration plus étroite est prévue entre l'OFC et l'Office fédéral des assurances sociales. Par ailleurs, le nouveau guide d'Artists Take Action sur la *sécurité sociale* des professionnel·le·s de la culture est en ligne depuis l'automne 2024. Le secrétariat de l'ARF/FDS et Thomas Isler, du comité, ont participé à son élaboration et des membres du comité ont aussi animé les ateliers d'introduction. Pour toute question complémentaire, le guide en ligne renvoie les professionnel·le·s de la culture vers les associations sectorielles concernées. Depuis la fin de 2024, l'ARF/FDS reçoit régulièrement des questions à ce sujet, auxquelles Chloé Laure Reichenbach, responsable des affaires juridiques et sociales, se charge de répondre. Dans les cas épineux, elle peut compter sur l'aide d'Etrit Hasler, le secrétaire général de Suisseculture Sociale.

En collaboration avec la SSR, les *discussions relatives aux honoraires pour les séries* ont bien avancé en Suisse romande (voir rapport du GI Antenne Romande, p. 18), et un accord semble à portée de main. En Suisse alémanique, par contre, les discussions n'ont pas encore vraiment commencé, malgré l'ampleur des travaux de clarification préliminaires effectués par l'ARF/FDS, encore sous la houlette de l'ancienne vice-présidente Christa Capaul et d'Adrian Spring. Après une séance de lancement en novembre 2023, à laquelle avait aussi participé Baptiste Planche, responsable du département de la fiction de la SRF, une délégation de l'IG conduite par sa coprésidente Sophie Toth a repris le flambeau. En 2024, une seule réunion officielle a eu lieu, le 3 septembre, entre les délégué·e·s de l'IG – Sophie Toth, Reto Schärli et Peter Reichenbach – et l'ARF/FDS, représentée par Christian Wehrlin, Uwe Lützen et notre secrétaire général Roland Hurschler. Pour les producteur·trice·s, la priorité était toutefois de réfléchir aux processus de travail dans la collaboration avec la SRF et non aux directives sur les honoraires.

Entre-temps, la SSR s'est emparée du sujet, notamment parce qu'elle a besoin de directives nationales sur les honoraires et la collaboration dans le domaine des séries et que les discussions en Suisse romande doivent être coordonnées avec celles de Suisse alémanique. C'est Sven Wälti qui coordonne ces discussions

et il a invité les délégations alémaniques à une réunion à Berne le 19 mars 2025. Pour l'ARF/FDS, il est clair que les conditions de travail actuelles (temps d'attente, annulations de dernière minute, etc.) ne sont pas viables à long terme, tout comme le bas niveau des honoraires et les délais de travail trop serrés au sein de la writers' room.

Droits d'auteur : clause de réserve et IA

Le système de gestion collective par lequel les organisations de droits d'auteur perçoivent ces droits au nom des auteur·trice·s n'existe que dans certains pays, comme la Belgique, la France, l'Espagne et l'Italie. Étant donné que, dans certains pays, ces droits sont en outre conditionnés par des contrats, il est important de faire un travail de sensibilisation et de renforcer, dans notre branche, les mécanismes de protection des œuvres diffusées sur Internet dans le monde entier. Cela signifie que nous devons résister aux grands acteurs de la branche qui tentent d'imposer des contrats prévoyant une cession intégrale des droits d'exploitation (appelés contrats de « full buy-out »). Les contrats que les auteur·trice·s suisses concluent avec les sociétés de production doivent par conséquent toujours contenir une clause de réserve à l'attention des organisations de droits d'auteur, comme c'est le cas des contrats-types de la SSA et de Suissimage. Puisque, dans le cas de la VOD, l'indemnisation obligatoire ne s'applique qu'aux auteur·trice·s, aux réalisateur·trice·s et aux acteur·trice·s, les intérêts de ces dernier·ère·s divergent partiellement de ceux des producteur·trice·s.

Il est encore plus important de conserver cette clause de réserve pour les émissions de télévision, sans quoi les redevances de droits de diffusion de la SSA et de Suissimage pourraient aussi être perdues. C'est pourquoi il est essentiel de toujours utiliser les contrats-types de Suissimage ou de la SSA, qui contiennent clairement la clause de réserve, y compris en cas de revente. Cette clause ne doit en aucun cas être supprimée.

L'*utilisation de l'intelligence artificielle (IA)* dans le développement et la production de films constitue un nouveau défi pour les auteur·trice·s. La Confédération est en train d'évaluer les risques que présente l'utilisation de l'IA pour la société et l'économie de sorte à la réglementer. À cette fin, il a chargé le DETEC de dresser un état des lieux des approches règlementaires possibles. Cet état des lieux aurait dû être disponible à la fin de 2024, mais il a été repoussé, ce qui reporte également l'introduction des mesures juridiques. L'objectif est d'élaborer des règles compatibles avec le règlement européen sur l'intelligence artificielle.

L'ARF/FDS est en train de rassembler les effets de ces règles pour les professionnel·le·s suisses du cinéma et d'autres informations précieuses dans un aide-mémoire sur l'IA ainsi que dans une prise de position. Les membres de l'ARF/FDS ont pu participer, à la fin de 2024 et au début de 2025, à des ateliers de différents niveaux pour apprendre à utiliser l'IA. Organisés en Suisse romande et alémanique, ces ateliers ont rencontré un vif succès auprès des professionnel·le·s du cinéma. L'ARF/FDS tient ici à remercier l'A*dS et Sonart d'avoir pris les rênes de leur organisation.

Roland Hurschler, secrétaire général de l'ARF/FDS

En haut : *Terra Mater* de Kantarama Gahigiri, 2023. ©Les Films du Léopard, RGBW GmbH
En bas : *Le pietre non volano* de Nikita Merlini, 2022. ©Mercuriales

Département juridique

En 2024, la consultation juridique est restée l'activité principale du service juridique de l'ARF/FDS. L'importance croissante de l'aide en matière juridique se traduit par une nouvelle hausse du nombre de demandes adressées par nos membres. Nous sommes le premier point de contact des scénaristes et des réalisateur·trice·s en cas de questions ou de litiges et les aidons à renforcer leurs positions par nos conseils.

Ce service de consultation nous permet aussi de mieux comprendre les besoins et les difficultés des membres de notre association. Le vaste éventail des requêtes qui nous sont adressées nous aide à identifier précocement les conflits structurels dans la branche, ainsi que les menaces systémiques qui pèsent sur les droits des auteur·trice·s.

Rétrospective 2024 et renforcement du service juridique

Les questions abordées en 2024 ont été pour beaucoup semblables à celles de l'année précédente. Bon nombre de nos membres font face à des contrats qui s'écartent de plus en plus des contrats-types ou de leurs principes (clauses de réserve). Les intérêts des auteur·trice·s sont ainsi souvent menacés. Nous observons également une augmentation du nombre de demandes qui dépassent le cadre de notre consultation juridique à bas seuil, soit parce qu'elles présentent un caractère très individuel, soit parce qu'elles nécessitent une expertise particulière.

Malgré la complexité croissante des cas, notre objectif reste d'offrir à nos membres un service de conseil juridique aussi complet que possible. C'est la raison pour laquelle le service juridique de l'ARF/FDS a été renforcé l'an dernier avec les services de l'avocat Hussein Noureddine. Ce dernier intervient dans des cas juridiques complexes, mais il accompagne aussi le service juridique sur le long terme. Ainsi, il nous est possible d'examiner les demandes en détail et d'y répondre de manière fondée en droit.

Hussein Noureddine joue par ailleurs un rôle clé pour assurer la continuité et la compétence du service juridique de l'ARF/FDS. Les sujets complexes tels que la clause de réserve, les négociations relatives aux contrats-types et aux salaires de référence ou encore le remaniement des normes contractuelles nécessitent des connaissances juridiques approfondies. En plus du service juridique, Hussein Noureddine suit également de près d'autres parties du travail du comité et du secrétariat en ce qui concerne les questions de droit. Ainsi, il renforce durablement l'ARF/FDS et assure la défense efficace des intérêts des auteur·trice·s de la branche.

Deux recommandations importantes

Le travail du service juridique recoupe de nombreux autres domaines d'action de l'ARF/FDS. La protection de la clause de réserve et la lutte contre les pratiques de full buy-out restent des préoccupations centrales pour l'ARF/FDS. Des discussions ont eu lieu en 2024, mais aucun accord de branche protégeant la clause de réserve, tel que voulu par l'ARF/FDS, n'a encore pu être conclu. Nous appelons vivement nos membres à ne renoncer en aucun cas, de leur plein gré, aux clauses contractuelles concernées et à consulter notre service juridique en cas de doute.

Nous tenons à souligner que plus nos membres impliquent l'ARF/FDS dans les questions qui les concernent, plus celle-ci peut défendre efficacement leurs intérêts. Jusqu'ici, seule une petite partie de nos membres a recours à nos conseils juridiques. Si davantage d'entre vous font appel à nous, notre association disposera de plus d'informations importantes sur la manière dont les contrats sont conclus, sur les salaires et les honoraires versés dans la pratique et sur les domaines dans lesquels une action politique est nécessaire. La première consultation est gratuite, chaque demande est examinée et traitée de manière confidentielle. Pour éviter les litiges, nous vous recommandons fortement de présenter à l'ARF/FDS tous vos contrats, même encore sous forme de simples ébauches, avant de les signer.

Christian Wehrlin et Uwe Lützen, membres du comité de l'ARF/FDS et représentants du département juridique

Carte Blanche

Enrichir le terreau pour vaincre la sécheresse

L'année 2025 s'est ouverte sur un horizon préoccupant pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel suisse. La suppression de plusieurs programmes culturels de la DDC met à rude épreuve plusieurs festivals suisses d'importance internationale et fragilise les liens avec le « sud global » qui ont nourri notre diversité culturelle depuis de nombreuses années. Du côté de la production, si l'OFC a annoncé à Soleure une réorientation de sa politique en faveur d'œuvres plus populaires et des nouveaux formats, l'Office a également dû resserrer son budget de fonctionnement interne, procédant à des mesures de restriction qui vont sans aucun doute avoir un impact majeur sur la branche. En particulier, la limitation des possibilités de second dépôt pour certains dossiers va certes alléger la charge administrative de la section cinéma, mais vise également à réduire la quantité de projets initiés au départ par les sociétés de production. Du côté de la SSR, si le *Pacte de l'audiovisuel* est maintenu jusqu'en 2027, son avenir au-delà de cette échéance s'annonce incertain, si ce n'est qu'une réduction de l'enveloppe semble inéluctable.

Cette situation à l'échelle nationale n'est bien sûr pas isolée. Partout autour de nous en Europe, les fonds de soutien culturels au cinéma sont fragilisés et diminués. En Suisse romande, face au constat d'une érosion de l'effet amplificateur régional qui est au cœur de la mission de Cinéforom, nous avons appelé les autorités des cantons romands à renouveler le geste politique fort à l'origine de la création de la fondation et à lui donner un nouveau souffle, notamment par une augmentation de son cadre financier. Malheureusement, le contexte économique et les contraintes budgétaires ont eu raison de nos arguments. Les collectivités publiques ont certes renouvelé leur engagement commun, mais invitent pour l'instant Cinéforom à trouver le moyen de se développer sans financements supplémentaires, de la part des cantons tout du moins. Cette conjonction de signaux négatifs nous oblige à repenser en profondeur nos priorités et nos modes d'action.

Dans ce contexte difficile, Cinéforom doit opérer des choix qui permettent de préserver sa mission fondamentale : encourager et renforcer la création cinématographique et audiovisuelle romande, assurer son développement quantitatif et qualitatif et son rayonnement en Suisse et à l'international. Il s'agira désormais de recentrer nos moyens sur notre cœur d'activité. Cette concentration des ressources, si elle implique des renoncements difficiles, vise à garantir des conditions de production et de travail dignes pour les segments essentiels de la création audiovisuelle. Les coûts de production n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, sous l'effet conjugué de l'inflation et de la nécessaire revalorisation des salaires dans la branche. Si nous ne répondons pas à ces besoins urgents, nous risquons de fragiliser nos sociétés de production, de voir la qualité générale des films et séries se dégrader progressivement, menaçant la capacité de notre création à exister sur la scène internationale.

Au-delà de ces contraintes budgétaires qui nous obligent à des choix difficiles, nous devons aussi interroger notre capacité à renouveler le cinéma romand. Les périodes de restrictions peuvent parfois être propices à des changements de paradigme salutaires, à condition de savoir identifier et activer les bons leviers. La diversité, un chantier stratégique mené par Geneviève Rossier chez nous depuis 2022, en est un exemple éloquent. Depuis deux ans, une simple modulation des taux de notre soutien à l'écriture en faveur des projets portés majoritairement par des femmes ou des personnes de minorités de genre a produit des résultats remarquables. Pour rappel, le soutien à l'écriture chez Cinéforom est automatique. Nous bonifions les investissements que font les sociétés de production en mobilisant du Succès Cinéma, du Succès Passage Antenne ou des comptes de soutien (Cinéforom, ZFS ou autres) dans le développement de nouveaux projets. Depuis 2023, les projets écrits par des hommes sont bonifiés à 60%, et ceux qui sont écrits par des femmes (ou des personnes non-binaires ou trans) sont bonifiés à 80%. D'une proportion de projets de femmes stable autour de 25% pendant plus de dix ans, nous sommes passés à une quasi-parité en 2023, et en 2024 le nombre de projets écrits par des femmes a dépassé le nombre de projets d'hommes pour la première fois depuis la création de Cinéforom Bien sûr, cette évolution ne peut pas être attribuée uniquement à notre mesure incitative. Corrélation n'est pas causalité. De nombreuses initiatives à chaque échelon mettent en lumière les inégalités et cherchent à favoriser le changement. Notre action s'appuie sur tout ce que d'autres ont fait avant et en parallèle. Néanmoins, il est clair que notre mesure incitative a eu un impact, provoquant un déclic transformateur. Cette évolution rapide et très positive, obtenue sans moyens supplémentaires, démontre qu'il est possible d'agir concrètement sur des déséquilibres structurels.

Dans ce même esprit, nous avons travaillé étroitement depuis plus d'un an avec les associations professionnelles à la mise en œuvre d'un dispositif de prévention et de lutte contre les atteintes à la personnalité pour la Suisse romande. En établissant des obligations claires pour les employeurs et des ressources pour leur permettre d'y répondre – formation, charte, personne de confiance, plans de protection, procédures formalisées – ce dispositif vise à garantir un environnement de travail plus sûr et plus inclusif. Lorsque nous serons parvenus à un accord entre les parties prenantes, ces nouvelles exigences seront conditionnelles à l'obtention des soutiens de Cinéforom, constituant un signal fort de notre engagement pour une transformation en profondeur de la culture professionnelle de notre secteur. Là encore,

l'investissement financier est très modeste au regard de l'impact potentiel sur l'attractivité de nos métiers et l'ouverture de notre secteur à des talents plus diversifiés.

La diversité n'est d'ailleurs pas qu'une question de genre. Dans un contexte où la production audiovisuelle tend à se concentrer dans les grands centres urbains, la question de la diversité géographique et cantonale prend une importance particulière. Les cantons non-lémaniques disposent d'atouts uniques - paysages, patrimoine, histoires locales - qui peuvent enrichir considérablement notre cinématographie. Mais ils font face à des défis spécifiques : éloignement des industries techniques, difficulté à maintenir des professionnel·le·s qualifié·e·s, accès plus complexe au réseau professionnel. Le maintien d'un tissu créatif diversifié sur l'ensemble du territoire romand est un enjeu pour l'avenir de notre cinéma. L'unité entre les six cantons romands, dans toutes leurs différences, est au cœur du projet culturel de Cinéforom.

Les initiatives que nous avons lancées témoignent d'une conviction : la capacité de notre cinéma à se renouveler et à toucher un public plus large ne dépend pas uniquement des moyens financiers. Elle repose aussi sur notre aptitude à créer les conditions d'émergence de nouvelles voix, de nouveaux regards. La diversité – qu'elle soit de genre, sociale, géographique ou culturelle – n'est pas qu'une question d'équité. C'est un facteur essentiel d'enrichissement de notre création, particulièrement précieux dans un contexte de ressources limitées. En élargissant le cercle des personnes qui contribuent à notre création audiovisuelle, nous augmentons nos chances de produire des œuvres qui résonnent avec un public plus large et diversifié.

Les mutations technologiques, l'évolution des modes de consommation et maintenant les restrictions budgétaires nous contraignent à repenser en profondeur nos modèles. Si la tentation peut être grande de céder à une logique purement comptable, nous devons au contraire réaffirmer l'importance d'une vision culturelle ambitieuse. Les premiers résultats de nos actions en faveur de la diversité suggèrent qu'il est possible d'impulser des changements significatifs avec des moyens modestes, en ajustant nos mécanismes de soutien.

À la suite de l'épreuve du Covid-19, les discours politiques ont beaucoup souligné la fragilité et la précarité des milieux culturels. Cette prise de conscience semblait annoncer une volonté d'adresser cette fragilité, en s'appuyant sur l'idée que la culture est essentielle à la vie en société. Pourtant au-delà des paroles les actes politiques et en particulier les restrictions et les coupes qui se succèdent aujourd'hui en Suisse comme à l'étranger semblent toutes dire le contraire. Dans les faits, la culture est traitée comme non-essentielle. Les restrictions budgétaires dans bien des pays s'appuient également sur une rhétorique qui rejette ouvertement toute forme de lutte contre les discriminations et d'encouragement de la diversité. Face à ce recul mortifère, il est d'autant plus capital pour nous d'affirmer aujourd'hui la force salutaire d'une culture riche et diversifiée.

Stéphane Morey, secrétaire général de Cinéforom

En haut : *Between Tides* de Mirjam Landolt, 2023. ©DOK MOBILE
En bas : *Due volte Su* de Agnese Làposi, 2024. ©Terrain Vague

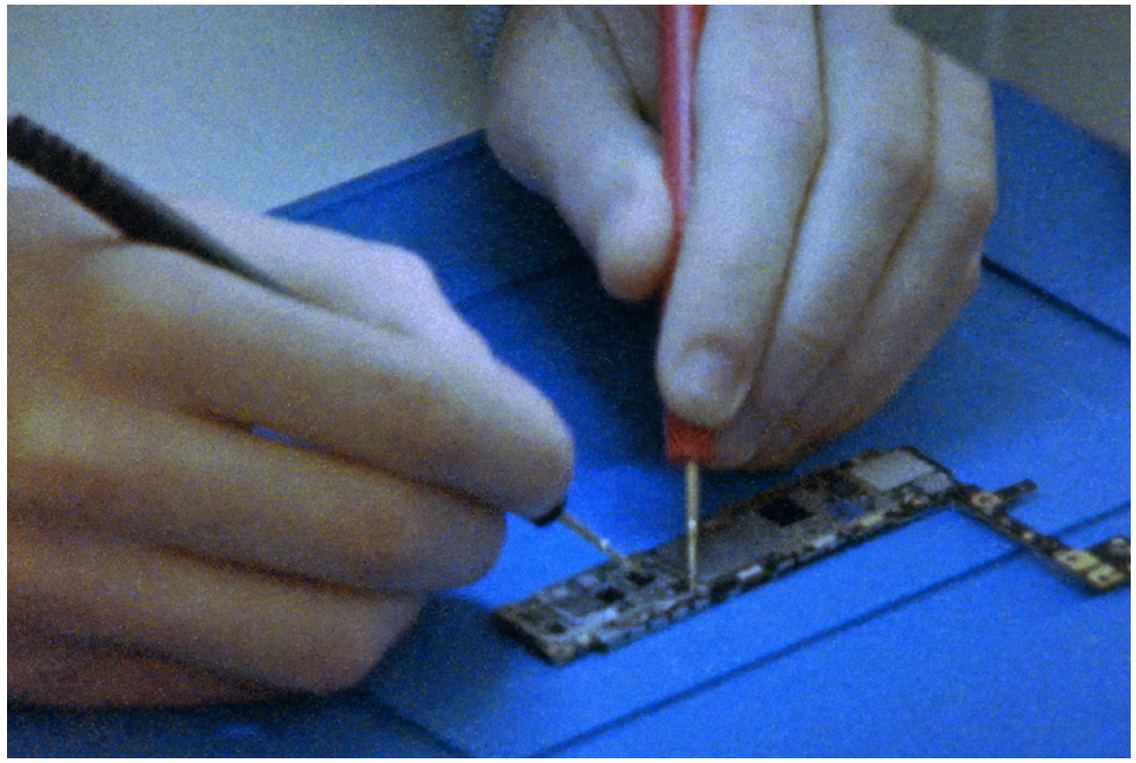

En haut : *As três chamas* de Juliette Menthonnex, 2023. ©Luna Films, DocNomads
En bas : *Loveboard* de Felipe Casanova, 2023. ©Felipe Casanova

Gender Diversity

L'année 2024 a été marquée par l'élaboration de la « Charte de prévention et de lutte contre les atteintes à la personnalité dans la production audiovisuelle romande » et l'accord qui en est issu, ainsi que par des rencontres avec le groupe de travail Gender Equality de Cinésuisse.

Un « Atelier Diversité » s'est tenu à Lausanne début 2024, faisant suite à l'événement « Diversité et conditions de tournage » organisé par Cinéforom dans le cadre du Festival de Locarno 2023. Celui-ci avait mis en évidence l'urgence d'établir une réglementation claire concernant les comportements inappropriés sur les tournages. Un groupe de travail a été formé dans ce but, composé de représentant·e·s de Cinéforom, Suissimage, RTS, AROPA, FTB ASITIS, ARF/FDS, SSFV et Fonction:Cinéma, rejoint·e·s par Matthias Bürcher de l'OFC en tant qu'observateur. Géraldine Rod, Wendy Pillonel et Caterina Mona y ont pris part en tant que représentantes de l'ARF/FDS, ainsi que Pauline Deutsch de l'Antenne Romande. L'objectif était de développer des outils pour la prévention et la lutte contre les atteintes à la personnalité (harcèlement psychologique ou sexuel, discriminations) dans le domaine audiovisuel, notamment sur les tournages. Étant donné que l'initiative a été lancée par Cinéforom, notre attention s'est portée dans un premier temps sur la Suisse romande, avec à l'esprit une possible extension à l'échelle nationale.

Des questions similaires ont été abordées dans le cadre du groupe de travail Gender Equality de Cinésuisse. Nous avons notamment œuvré activement en faveur de l'inclusion dans le Message culture de la création d'un point de contact intersectoriel pour les acteur·trice.s culturel·le·s confronté·e·s à des agressions sexuelles, des abus de pouvoir et du harcèlement. Malheureusement pour l'instant, ces efforts n'ont abouti qu'à la formulation d'un mandat d'évaluation adressé à l'OFC. Nous considérons qu'établir un tel point de contact, avec les ressources adéquates, constitue une priorité. La Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a exprimé son soutien à ce projet lors du Festival de Locarno. Nous demeurons engagé·e·s dans ce sens et continuerons de soutenir la mise en place de ce point de contact, tout en en rappelant l'importance si nécessaire.

Outre ces questions importantes qui portent sur l'intégrité physique et morale de toutes et tous les collaborateur·trice·s, l'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de financement et de rémunération reste un enjeu tout aussi majeur. Selon les données de l'OFS (chiffres de 2023), les artistes masculins, tous secteurs culturels confondus, gagnent nettement davantage que les femmes : 85'000 CHF pour les hommes, contre 56'700 CHF pour les femmes. Cette disparité s'explique partiellement par le fait que les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel et qu'elles occupent moins souvent des postes de direction. Mais les femmes gagnent aussi moins quand elles travaillent à plein temps : 78'000 CHF, contre 98'000 CHF pour leurs homologues masculins. Nous prévoyons une campagne, réalisée en collaboration avec SWAN, visant à attirer l'attention sur ces inégalités. Des flyers et des contenus numériques comportant des données actualisées seront diffusés lors de festivals pour mettre en lumière la situation des femmes cinéastes, dans le but de favoriser une meilleure prise de conscience et de contribuer à améliorer cette situation.

Caterina Mona, Jela Hasler et Wendy Pillonel, membres du comité de l'ARF/FDS et représentantes du département Gender Diversity

 La merveilleuse douleur du Genêt d'Olivia Calcaterra, 2022. ©ECAL, Picfilm

Groupes d'intérêt 2024/25

Antenne Romande

Cette année a marqué une consolidation significative de l'Antenne Romande (AR). Les associations, fondations et institutions politiques romandes reconnaissent désormais davantage notre groupe d'intérêt. Nous nous sommes réuni·e·s dix fois via Zoom, avec une répartition efficace des tâches selon les compétences et disponibilités des membres du bureau.

L'établissement d'une grille de rémunérations pour les scénaristes a été au cœur de nos préoccupations, grâce au travail de Nicole Borgeat et Stéphane Mitchell. Tout au long de l'année, des négociations ont eu lieu avec l'AROPA et des honoraires par étapes ainsi que des recommandations communes ont pu être établis. Une délégation AR et AROPA a rencontré la RTS.

Nous avons également renforcé notre collaboration avec Cinéforom et plusieurs de nos membres participent à son groupe diversité, contribuant activement à la création d'une charte contre le harcèlement.

Pour enrichir nos connaissances, nous avons invité des experts comme Jürg Ruchti (SSA), Valentin Cuendet (agent) et Stefan Staub (FOCAL) à échanger sur des thèmes variés, notamment les droits d'auteur avec les évolution actuelles (AI, plateformes) et la formation continue des scénaristes.

Notre assemblée générale a été un moment chaleureux et fédérateur. Nicole Borgeat a ouvert la séance avec un discours sincère sur le sentiment d'imposture dans nos métiers exigeants, tout en soulignant l'importance de s'engager pour dépasser ce sentiment. Un nouveau membre, Romain Graf, a rejoint le bureau. Daniel Wyss a fait un point sur le documentaire romand.

Pour 2025, nous visons à renforcer la représentation des documentaristes romand·e·s au sein du bureau, finaliser la grille de rémunérations avec la RTS et approcher les membres romands non affiliés à l'ARF/FDS. Wendy Pillonel représentera la Suisse romande au comité de l'ARF/FDS, succédant à Géraldine Rod, après cinq ans d'engagement. Un grand merci à Géraldine !

N'hésitez pas à nous contacter :
info@antenne-romande.ch

Géraldine Rod et Nicole Borgeat, membres du comité de l'ARF/FDS et co-présidentes du bureau de l'AR et Wendy Pillonel, membre du comité de l'ARF/FDS et membre du bureau de l'AR

GRSI

Sur le plan individuel, l'année de certain·e·s cinéastes de la Suisse italienne est à marquer d'une pierre blanche. À commencer par Klaudia Reynicke, dont le film « Reinas » a débuté en compétition à Sundance, avant d'être présenté dans la section *Generation Kplus* de la Berlinale, de remporter le Prix du public pour les films de la Piazza Grande à Locarno et de représenter la Suisse aux Oscars.

Une autre réalisatrice ayant connu une année riche en succès est Denise Fernandes, qui a fait ses débuts avec « Hanami » au Festival du film de Locarno, dans la compétition *Cineasti del presente,* remportant le prix de la meilleure réalisatrice émergente, avant de voir son film sélectionné dans de nombreux festivals internationaux.

La nouvelle vague de cinéastes du sud de la Suisse est en pleine effervescence. On peut ainsi mentionner la présence en compétition nationale à Visions du Réel 2024 de Ben Donateo avec « Muzungu » coréalisé avec Michel Passos Zylberberg. Par ailleurs, d'autres sections du festival ont mis en lumière différents travaux d'Agnese Làposi.

La relève était aussi au cœur de la quatrième édition des résidences de la « Casa Pantrovà », une initiative ouverte aux scénaristes de toute la Suisse. Cette année, Vanja Victor Tognola, Enea Zucchetti et Lena von Döhren ont été sélectionné·e·s pour ces résidences.

Enfin, parmi les nombreuses contributions de la Suisse italienne à la 60e édition des Journées de Soleure, deux œuvres en compétition méritent une mention particulière : « Osteria all'undici » de Filippo Demarchi dans la section *VISIONI* et « Il ragazzo della Drina » de Zijad Ibrahimovic en lice pour le Prix de Soleure.

Sur le plan collectif, on peut relever la publication au Tessin du projet de nouvelle loi cantonale sur la culture, dont nous suivons de près l'évolution afin qu'elle constitue une base solide pour l'avenir du cinéma dans la région.

Par ailleurs, un rassemblement de la branche cinématographique de la Suisse italienne a eu lieu à l'automne. Cette journée d'échanges a permis de faire le point sur la situation avec la section cinéma de l'OFC, la RSI, ainsi qu'entre auteur·rice·s et producteur·rice·s. Le constat est clair : la Suisse italienne subit de plus en plus un écart financier avec les autres régions linguistiques. Nous poursuivons nos efforts pour réduire ces disparités.

Erik Bernasconi, membre du comité de l'ARF/FDS et représentant du groupe d'intérêt GRSI

Cineasts Rumantschs

L'an dernier a apporté de nombreux changements internes au sein des Cineasts Rumantschs. Lors de l'assemblée générale du 18 novembre, j'ai annoncé mon départ de la présidence, après sept années riches en événements. Le réalisateur romanche Casper Nicca a été élu pour me succéder. Artiste polyvalent originaire de la vallée du Schams (GR), Casper Nicca s'est distingué l'année dernière avec son documentaire « Guido Baselgia – The Dark Light ». Non seulement cinéaste, mais aussi musicien et photographe, il bénéficie d'excellentes connexions au sein de la scène culturelle grisonne. Nous sommes ravi·e·s que Casper prenne la relève à la tête des Cineasts Rumantschs.

Nous avons également connu quelques changements au sein du comité. Notre trésorière et membre fondatrice des Cineasts Rumantschs, Menga Huonder-Jenny (Berlin/Andeer), a démissionné après 16 ans d'engagement. Mario Theus a été élu nouveau trésorier (Calancatal/Val Müstair) et Manuela Morgenthaler nouvelle secrétaire (Oberengstringen/Mustèr). La membre du comité Manuela Steiner (Zurich/Ardez) prend désormais en charge la communication. Dans le cadre de ces changements internes, nous avons également revisité notre identité visuelle. Grâce au soutien financier de l'ARF/FDS, Manuela Steiner a conçu et lancé un nouveau site web qui met en valeur nos membres et apporte davantage de visibilité à la production cinématographique multilingue des auteur·trice·s de films romanches. Vous pouvez le découvrir à l'adresse suivante : www.cineasts.ch.

Ce qui me réjouit particulièrement, c'est qu'au cours de mon mandat de présidente, nous, Cineastas et Cineasts, avons pu influencer le développement du nouveau modèle d'encouragement au cinéma du canton des Grisons. Il est entré en vigueur il y a plus d'un an en tant que secteur à part entière de la promotion culturelle du canton. Notre membre Hercli Bundi a activement soutenu le Service de la culture dans l'élaboration du projet. Autre bonne nouvelle : lors de sa session de décembre 2024, le Parlement des Grisons a adopté intégralement le budget des régimes d'encouragement, sans aucune coupe. Nous avions uni nos efforts à ceux d'autres acteur·trice·s culturel·le·s des Grisons et nous nous réjouissons donc collectivement de cette décision favorable.

Quant à la série de rencontres « film & culinarica » à la Fundaziun Nairs, en Basse Engadine, nous avons l'intention de la poursuivre même après mon départ de la présidence, pendant au moins une année supplémentaire. Angelo Andina et moi-même l'avions initié en 2020. Pendant la première moitié de 2025, le programme comprendra quatre soirées de projections accompagnées de créations culinaires.

Susanna Fanzun, présidente de Cineastas e Cineasts independents Rumantschs jusque fin 2024

Pro Short

L'année dernière a été marquée par divers changements. À l'été 2024, Laura Walde a quitté son poste de secrétaire générale pour relever de nouveaux défis professionnels. Ses fonctions ont été reprises par Milena Pellegrini, qui a ainsi orienté le secrétariat davantage vers la Suisse romande.

Au niveau du comité, plusieurs changements ont eu lieu. Jasmin Basic et John Canciani, tous deux membres fondateurs de Pro Short, ont quitté le comité. Ils restent cependant proches de l'association en tant que membres de l' *Advisory Board* nouvellement créé. Ce nouveau groupe aura pour objectif de participer à certains groupes de travail et discussions en partageant leur expertise et leur expérience. Actuellement, l' *Advisory board* est composé de Jasmin Basic, John Canciani, Stella Händler, Corina Schwingruber et Laura Walde.

Le comité s'est renouvelé avec plusieurs nouveaux engagements dont nous nous réjouissons : Alan Sahin, Ada Beaulieu, Nikita Merlini et Inken Blum. La présidence est désormais assurée par Jenna Hasse, membre du comité de Pro Short depuis plusieurs années.

Avec tous·tes les membres du comité, nous avons mené une réflexion de fond sur notre travail. Le budget très limité de Pro Short demeure son plus grand défi ; l'échange intensif, l'énergie renouvelée au sein de la structure et l'engagement des membres nous encouragent toutefois à poursuivre nos efforts et à aborder cette nouvelle phase de l'association avec motivation.

Car le besoin de défendre le court métrage demeure. En mars 2024, dans le cadre du « Zürcher Filmtalk », nous avons abordé la situation du court métrage auprès de la Zürcher Filmstiftung (ZFS), qui n'avait reçu que cinq demandes pour des courts métrages documentaires et fictions en 2022. Au cours de cet événement très fréquenté, les problèmes ont été examinés de plus près et des solutions possibles ont été envisagées. À l'automne 2024, Pro Short a rencontré Hercli Bundi, le nouveau directeur de la ZFS, afin d'initier d'éventuels changements.

Il est également nécessaire de continuer le travail politique auprès de l'OFC : en 2024, un total de 1 050 000 CHF a été alloué aux courts métrages (documentaires et fictions), soit près de 35% de moins que la moyenne de la période 2021-23. Cela rend donc d'autant plus important de se mobiliser en faveur du court métrage dans le cadre de la révision des lois sur l'encouragement du cinéma.

Nous nous réjouissons de recevoir votre soutien, vos suggestions et d'échanger avec vous !

Jela Hasler, membre du comité de l'ARF/FDS et de Pro Short

GI SCENARIO

Le groupe d'intérêt SCENARIO est un réseau à structure horizontale et une plateforme d'échange d'informations pour les scénaristes de toute la Suisse. Sa mission principale est de connecter et d'informer. Pour cela, toutes les contributions des membres sont les bienvenues. Le GI SCENARIO s'efforce de jouer un rôle fédérateur et de prendre en compte les questions et les besoins des auteur·trice·s de toutes les régions du pays.

Les activités et l'envoi des informations sont coordonnés par Jacqueline Surchat et Uwe Lützen. Les nouveaux·elles membres, c'est-à-dire des scénaristes qui écrivent des films ou des séries pour d'autres, sont toujours les bienvenu·e·s. Contactez-nous !

En 2024, les intérêts des scénaristes ont été si bien représentés par des organisations telles que l'ARF/FDS ou l'Antenne Romande, que suite à la réunion annuelle de 2024 qui a eu lieu pendant les Journées de Soleure, le GI SCENARIO n'a pas jugé nécessaire de lancer beaucoup d'initiatives. C'est plutôt bon signe ! Il n'en reste pas moins essentiel de favoriser l'échange entre les différentes régions linguistiques du pays, y compris le Tessin. C'est pourquoi je vous encourage vivement à partager toute information pertinente avec le réseau via notre liste de diffusion. SCENARIO vit avant tout grâce à vous et à la circulation des informations partagées.

Appel aux scénaristes

Ce point a déjà été soulevé dans ce rapport annuel, mais il est essentiel de le rappeler : n'hésitez pas à recourir à la consultation juridique avant de signer vos contrats ! Ce service est gratuit pour les membres de l'ARF/FDS. Vous serez ainsi assuré·e·s du respect des standards contractuels en vigueur dans la profession (contrats types) et l'association obtiendra des informations cruciales sur les pratiques contractuelles et les honoraires appliqués. Cela permet à l'ARF/FDS de rester informée des réalités auxquelles sont confronté·e·s ses membres et, en conséquence, de mieux les représenter.

Uwe Lützen, membre du comité de l'ARF/FDS
et représentant du GI SCENARIO

International

L'ARF/FDS développe et entretient un réseau de contacts à l'international et est un membre actif des associations européennes FSE (Federation of Screenwriters of Europe) et FERA (Federation of European Screen Directors).

FERA : Federation of European Screen Directors

L'assemblée générale 2024 de la FERA s'est tenue en mars dans le cadre du Festival de Malaga en Espagne. L'événement, d'une durée de trois jours, était en partie ouvert au public et comprenait une série de tables rondes.

Le nouveau comité de la FERA a été élu à bulletin secret lors de l'assemblée générale. 12 candidat·e·s étaient en lice pour les sept sièges. Le comité élu se compose comme suit : Bill Anderson (Royaume-Uni, président), Klemen Dvornik (Slovénie), Ida Grøn (Danemark), Elisabet Gustafsson (Suède), Kasia Klimkiewicz (Pologne, finances), Chiara Sambuchi (Allemagne), Elisabeth Sjastad (Norvège).

L'association, sous l'égide de sa directrice générale Pauline Durand-Vialle, s'engage inlassablement à Bruxelles et auprès de l'UE pour les intérêts des réalisateur·trice·s dans de nombreux domaines. Comme toujours dans les processus démocratiques et au niveau institutionnel, il s'agit d'un travail de longue haleine. Nous nous contentons donc de mentionner ici une sélection de domaines d'action clés. Il est essentiel de préserver les intérêts des réalisateur·trice·s dans le cadre de la refonte des programmes CREATIVE EUROPE et MEDIA. La FERA lutte pour la parité des genres dans le secteur audiovisuel, notamment en ce qui concerne l'écart salarial entre les sexes (« Gender Pay Gap »). Il s'agit également de protéger la liberté artistique face aux pressions économiques et politiques des gouvernements nationalistes-populistes, ainsi que dans le cadre du Media Freedom Act de l'UE. Enfin, il est question de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits d'auteur existants (infractions passées et indemnités non perçues).

Ken Loach a été élu à l'unanimité président d'honneur de la FERA lors de l'assemblée générale extraordinaire (tenue en ligne) en septembre 2024.

FSE : Federation of Screenwriters in Europe

L'assemblée générale de la FSE s'est déroulée en octobre 2024 à Galway, en Irlande. Elle a été marquée par la démission du secrétaire de longue date de la FSE, David Kavanagh, remplacé par Denis Goulette à l'été 2024.

La FSE poursuit son engagement au sein de l'UE pour améliorer le statut des scénaristes dans le cadre de son plan triennal (2022-2024). Au nombre des domaines d'action, on trouve notamment la « Copyright Directive », l'« Article 19/Transparence », l'intelligence artificielle, les mentions dans les génériques, la protection de la liberté artistique, le problème des pratiques de buy-out (la suppression de la « clause de réserve» en Suisse), ainsi que la refonte de CREATIVE EUROPE et des sous-programmes MEDIA. La FSE soutient par ailleurs les négociations sur les honoraires des scénaristes au niveau national, en apportant son expertise en matière d'information et de coordination.

WCOS : World Conference of Screenwriters

La WCOS 2024 s'est tenue sur deux jours précédant l'assemblée générale de la FSE. Elle a été organisée par la Writers' Guild of Ireland à l'occasion de son 55e anniversaire, en collaboration avec l'International Affiliation of Writers Guilds (IAWG) et la FSE.

Le thème de la conférence était « The Power of Stories and Stories of Power », soit « Le pouvoir des histoires et les histoires du pouvoir ». La première journée, dédiée au pouvoir des histoires, a consisté en une série de discussions et de tables rondes mettant en lumière la dimension créative du travail des scénaristes. Les débats ont porté sur la liberté d'expression artistique, la manière de promouvoir une collaboration créative positive, les soaps à l'ère des séries de qualité, l'exploration de thèmes universels à travers des histoires à caractère local, ainsi que sur la diversité culturelle. Lors de la deuxième journée, il a été question des conditions de travail et des défis rencontrés par les scénaristes dans l'industrie cinématographique. La WGA a expliqué ses stratégies de négociation dans le cadre de la grève. Un autre sujet abordé était le système des mentions dans les génériques et la nécessité d'un standard européen, voire mondial. Enfin, la discussion a abordé la pression économique que subissent les productions nationales et en particulier concernant les séries face au marché mondial des plateformes de streaming, ainsi que l'impact de l'intelligence artificielle.

Uwe Lützen, membre du comité de l'ARF/FDS
et représentant du département « International ».

En haut : *Les Collines de Sel* d'Alexandre Schild, 2023. ©Lune Production
En bas : *À la dérive* de Marion Reymond, 2022. ©ECAL, Imajack Films

En haut : *Fairplay* de Zoel Aeschbacher, 2022. ©Box Productions, Yukunkun Productions
En bas : *À mort les bossus* de Matteo Friberg, 2024. ©ECAL

Évolution des membres

L'ARF/FDS grandit et avec elle c'est toute une communauté engagée et diversifiée de professionnel·le·s du cinéma qui prospère. Actuellement, 443 personnes sont membres de l'association. Il est particulièrement réjouissant de constater le nombre croissant de jeunes réalisateur·trice·s et scénaristes qui viennent grossir nos rangs. Cela témoigne de l'importance de l'ARF/FDS en tant que point de contact pour la génération de la relève. Depuis l'assemblée générale du 25 mai 2024, l'ARF/FDS a enregistré un total de 47 nouvelles adhésions, dont 20 candidat·e·s à l'admission en tant que membres ordinaires et 27 membres de la relève (mise à jour : mars 2025). La répartition par sexe est arrondie à 64% d'hommes (30 personnes) et 36% de femmes (17 personnes). Cette évolution montre une solide augmentation du côté de la relève, mais il subsiste un potentiel d'amélioration en termes de diversité de genre. Le rajeunissement est frappant : l'âge moyen des nouveaux·elles membres est de 40,2 ans, contre 52,8 pour les membres existant·e·s. Il est réjouissant de noter la diversité intergénérationnelle qui existe au sein de l'association : l'écart entre le doyen, le membre d'honneur Jean-Jacques Lagrange (95 ans) et le plus jeune, le membre de la relève Juan Manuel Vegas (25 ans), atteint 70 ans. Cet écart démontre que l'ARF/FDS est pertinente pour toutes les générations de professionnel·le·s du cinéma. Par ailleurs, la répartition linguistique au sein des nouvelles admissions indique un équilibre croissant entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, puisque 25 des nouveaux·elles membres sont francophones. Cette évolution positive souligne l'attractivité de l'association et le rôle important qu'elle joue pour le secteur, en Suisse romande également.

Afin de répondre à l'avenir de manière encore plus précise et complète aux besoins de tous·tes les professionnel·le·s du cinéma suisse, l'ARF/FDS prévoit de mener en 2025 une enquête détaillée auprès de ses membres. L'objectif est d'une part de recueillir des informations sur la perception externe de l'association et d'autre part sur la satisfaction des membres concernant la communication, les services proposés et leurs impacts. L'enquête permettra non seulement de mieux cerner les besoins, mais aussi de contribuer à mieux aligner les actions futures de l'association avec les attentes de ses membres. L'ARF/FDS souhaite s'assurer qu'elle est perçue comme une organisation forte et qu'elle puisse répondre de manière ciblée aux défis actuels du secteur.

La diversité des nouveaux·elles membres enrichit l'association de multiples façons. Ils et elles représentent une grande variété d'approches créatives, favorisent la collaboration interdisciplinaire et renforcent l'échange entre les régions linguistiques. On observe également une diversification croissante du côté des séries et des formats numériques, ce qui reflète l'évolution du paysage cinématographique suisse.

La majorité des nouvelles adhésions provient de Zurich, mais de plus en plus de personnes nous rejoignent depuis Lausanne, Berne et Genève. Nous invitons aussi chaleureusement les auteur·trice·s et scénaristes disposant de leurs propres sociétés de production à rejoindre l'ARF/FDS en tant que membres associé·e·s. Cela leur permettra de bénéficier activement de notre réseau et de nos ressources, tout en couvrant leurs salarié·e·s auprès de la vfa-fpa, la fondation de prévoyance professionnelle de la branche. Cela contribuera également à renforcer la position de l'association dans l'industrie. Dans les années à venir, nous serions également ravi·e·s de voir davantage d'adhésions en provenance du Tessin !

Chloé Laure Reichenbach, administration, responsable des affaires juridiques et sociales

Statistique des membres actuelle (État : mars 2025)

Figure 1 : Membres par âge

Figure 2 : Membres par région linguistique

Figure 3 : Membres par sexe

Portrait de l'ARF/FDS

L'ARF/FDS réunit en son sein les réalisateur·trice·s, les scénaristes et les auteur·trice·s producteur·trice·s professionnel·le·s vivant et travaillant en Suisse, ou dont la biographie a un rapport avec la Suisse. À côté des films de fiction et des documentaires pour le grand écran, l'association s'engage pour tous les types de production filmique ayant une valeur culturelle, des courts métrages aux nouveaux formats innovants en passant par les films télévisés et les séries. L'association a été créée en 1962 en Suisse romande par des cinéastes suisses d'envergure comme Alain Tanner, Claude Goretta et Jean-Jacques Lagrange. Elle fêtait donc son soixantenaire en 2022.

Missions et objectif de l'ARF/FDS

L'ARF/FDS contribue au renforcement et à la visibilité du *rôle* et du *statut d'auteur·trice* dans le processus de développement et de production ainsi que dans l'exploitation des films. L'association accorde son soutien et participe à des activités qui encouragent le développement de la *création cinématographique suisse* et du cinéma en Suisse. Elle s'engage pour la diffusion nationale et internationale et la mise en réseau de la production cinématographique suisse et se bat pour l'égalité. L'ARF/FDS est la première interlocutrice des autorités, des organisations politiques, des institutions culturelles et des médias dans le secteur de la réalisation de films et l'écriture de scénarios en Suisse. Elle offre une plateforme d'information et encourage les contacts, les échanges et la solidarité entre les professionnel·le·s du cinéma et avec les acteur·trice·s culturel·le·s d'autres branches.

L'ARF/FDS s'engage pour l'amélioration des *conditions-cadres du cinéma suisse* en promouvant des règles du jeu claires et précises, des structures simples et l'harmonisation des divers organismes de soutien au cinéma. La création cinématographique doit également refléter la richesse des *quatre régions linguistiques* de la Suisse : la promotion de celles-ci et leur égalité est une préoccupation centrale de l'association. Ainsi, nous exigeons des instances fédérales d'encouragement au cinéma qu'elles mènent une politique cinématographique axée sur la culture et la qualité, propre à renforcer le potentiel créatif dans sa diversité, à favoriser le goût du risque artistique et à améliorer les conditions des professionnel·le·s du cinéma du point de vue social et du droit du travail.

Membres : conditions d'admission et prestations

Conditions d'admission

Pour être admis·e comme membre de l'ARF/FDS, il faut pouvoir justifier d'une activité professionnelle en tant qu'auteur·trice de films. Cette activité doit constituer le moyen de subsistance économique fondamental en représentant au moins 50 % des revenus. Les membres doivent avoir au moins un film projeté en public à leur actif (cinéma, festival, télévision). Les films de fiction, les documentaires, les courts métrages, les films d'animation, les films expérimentaux et les séries sont admis, pour autant qu'ils répondent à des conditions de production indépendantes.

L'association offre à ses membres

- Défense de leurs intérêts vis-à-vis des instances de soutien nationales et régionales ainsi que de la télévision, des milieux politiques et du grand public.
- Supervision des contrats et conseils juridiques en lien avec l'activité d'auteur·trice ; conseil professionnel juridique approfondi et soutien lors de procédures judiciaires lorsque l'objet du litige est d'intérêt général pour les membres de l'association.
- Engagement et formations continues sur la protection sociale des professionnel·le·s du cinéma et de la culture.
- Prise en charge des frais d'accréditation aux Journées de Soleure, au festival du film documentaire Visions du Réel et au Festival international du film de Locarno.
- Informations régulières dans le domaine de la politique cinématographique, culturelle et professionnelle via l'infolettre.
- Organisation de manifestations et de rencontres à l'occasion des festivals de cinéma nationaux, soutien de projets et d'actions pour la création cinématographique indépendante sur le plan du contenu et des finances.
- Renseignements, documentation, conseils et compléments d'information, ainsi que l'aiguillage vers des services compétents pour toute question en rapport avec l'activité professionnelle, sauf pour les projets individuels.
- Plateforme personnelle sur notre site web : chaque membre a la possibilité de se présenter sur le site web de l'association.
- Autres prestations : carte de membre (sur demande), abonnement à *Cinébulletin*, la revue suisse des professionnel·le·s du cinéma.
- Les membres de l'ARF/FDS ont la possibilité de s'inscrire à l'institution de prévoyance sectorielle vfa-fpa. Pour les entreprises affiliées, cette option est disponible pour tous·tes les membres de l'entreprise en question.

Rédaction textes allemands : Chloé Laure Reichenbach, Roland Hurschler
Rédaction textes français : Chloé Laure Reichenbach, Valentina Shasivari
Relecture textes allemands : Anna Suter
Relecture textes français : Christophe Arnould

Traduction : Kari Sulc, Chloé Varrin, Sabine Reinhardus
Concept graphique : Huber/Sterzinger, Zurich

Photographies : Sélection extraite de courts métrages suisses de 2022, 2023 et 2024
Recherche de photos : Nikita Merlini
Photo de couverture : *Acciaio* de Valentina Parati, 2024. ©Lido Pictures, ECAL
Imprimerie : Gremper AG, Pratteln
Tirage : 300 exemplaires

Association suisse des réalisateurs·trices et scénaristes
Associazione svizzera regie et sceneggiatura
Associaziun svizra reschia e scenari da film
Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz

Roland Hurschler, secrétaire général
Chloé Laure Reichenbach, administration générale/
responsable conseil juridique et social
Valentina Shasivari, administration membres/responsable Suisse romande

Neugasse 6 – CH 8005 Zurich
+41 (0)44 253 19 88
info@arf-fds.ch

Compte postal : 80-35439-5
IBAN : CH23 0900 0000 8003 5439 5

Membres du comité : Matthias Affolter, Erik Bernasconi, Lisa Blatter, Nicole Borgeat, Jela Hasler, Thomas Isler (vice-président), Kaspar Kasics, Uwe Lützen, Barbara Miller (présidente), Caterina Mona, Maria Müller, Wendy Pillonel, Géraldine Rod, Christian Wehrlin, Ivo Zen

Groupes d'intérêt : Antenne Romande, GRSI, Cineasts Rumantschs;
Scenario, Pro Short

Conformément à l'article 14 de la loi sur l'encouragement de la culture, l'ARF/FDS est soutenue financièrement par l'Office fédéral de la culture en tant qu'organisation d'acteur·trice·s culturel·le·s professionnel·le·s.

Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz
Association suisse des réalisateurs·trices et scénaristes
Associazione svizzera regia e sceneggiatura film
Associaziun svizra reschia e scenari da film

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC